



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 28830

Texte de la question

M. François Baroin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les vertus ou les dangers de la gomme à mâcher. En effet, la consommation de gommes à mâcher est une pratique de masse, par un public en majorité très jeune. Or, présentées à 95 % "sans sucre", les ingrédients de ce produit ne sont pourtant pas neutres ; ils sont nombreux, certains chimiques (aspartame), d'autres naturels mais pas sans effet à certaines doses (sorbitol, xylitol...). Des doutes sur la nocivité et le caractère cancérigène de certaines substances sont bien réels ; surtout, leur addition et leur interaction semble pouvoir présenter un réel danger pour la santé, augmenté notamment par la jeunesse du consommateur et le nombre d'années de consommation. En outre, la communication autour de la gomme à mâcher, tantôt "bienfaitrice", tantôt "cancérigène", jette le trouble, notamment chez les parents. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce point et ses intentions pour prévenir les consommateurs de gommes à mâcher, notamment les enfants, de tout danger pour leur santé.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28830

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5957

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)